

Independent Review Mechanism for the Autism Intervention Program



Coordinated by



**23 Hannover Drive, Unit 8
St. Catharines, Ontario L2W 1A3
Tel: 1-866-416-1023 or 289-273-4627
Fax: 905-684-2728
E-mail: IRM@contactniagara.org**

Parents/caregivers who receive notice that their child is ineligible for, or is being discharged from, the Autism Intervention Program (AIP), may request a review of that decision. The Ministry of Children and Youth Services (MCYS) has developed the Independent Review Mechanism (IRM) for the AIP, which is coordinated by Contact Niagara, a non-profit agency funded by the Ministry. In addition to coordinating the provincial IRM, Contact Niagara is also the single point of access to Ontario government-funded services for children in the Niagara community.

The IRM process includes:

- a mandatory internal administrative review completed by the regional AIP provider; and
- an optional external review conducted by an independent reviewer selected by the IRM Coordinator.

The IRM process involves a review of case file materials relevant to your child's decision, and any additional information or documentation you may wish to submit to the AIP provider about your child's care that is relevant to the decision under review. This could include information about your child's diagnosis, behaviours, or other treatments or assessments from outside of the AIP. After the internal administrative review is completed, the AIP provider will discuss the outcome with you.

You may then wish to request the second level of the IRM process—an independent review.

At this stage, an independent reviewer will review all of the information considered during the internal administrative review, and determine if the decision of ineligibility or discharge is:

- supported by the information in your child's case file materials; and
- is consistent with the AIP Guidelines.

Independent reviewers are selected by the IRM Coordinator. They are psychologists or psychological associates with extensive knowledge of Autism Spectrum Disorders (ASD), and who have experience and expertise in Applied Behavioural Analysis (ABA) and/or Intensive Behavioural Intervention (IBI).

The decisions made by the independent reviewers are final.

The full review process (the internal review by the AIP provider and the independent review) will take no more than 55 business days to complete once you request a review.

More information:

Detailed guidelines for the IRM can be found on the Ministry of Children and Youth Services Website (MCYS) at:

www.children.gov.on.ca

More information about the complete IRM process can be found on Contact Niagara's website at:

www.contactniagara.org

Mécanisme d'examen indépendant pour le Programme d'intervention en autisme



coordonné par

Contact NIAGARA

23, chemin Hannover unité 8
St. Catharines, ON L2W 1A3
1-866-416-1023 ou 289-273-4627
Télécopieur: 905-684-2728
Courriel: IRM@contactniagara.org

Les parents/soignants ayant reçu un avis stipulant que leur enfant n'est pas admissible au Programme d'intervention en autisme (PIA), ou en est retiré, peuvent demander un examen indépendant de cette décision. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) a élaboré pour le PIA un mécanisme d'examen indépendant (MEI) qui est coordonné par Contact Niagara, un organisme à but non lucratif financé par le ministère. En plus d'assurer la coordination du MEI pour l'ensemble de la province, Contact Niagara est également le point d'accès unique pour les services financés par le gouvernement de l'Ontario qui sont destinés aux enfants de la région du Niagara.

Le processus d'examen comprend:

- un examen administratif interne obligatoire effectué par le fournisseur du PIA;
- un examen externe facultatif effectué par un examinateur indépendant choisi par le coordonnateur du MEI.

Le processus du MEI comporte un examen des documents pertinents au dossier de votre enfant, ainsi que de tous les renseignements supplémentaires ayant trait à la décision faisant l'objet de l'examen et qui sont relatifs aux soins et au traitement de votre enfant que vous aurez jugé bon de communiquer au fournisseur du PIA. Il peut notamment s'agir de renseignements sur le diagnostic et le comportement de votre enfant, ou d'autres évaluations effectuées en dehors du PIA.

Au terme de l'examen administratif interne, vous pouvez demander un examen indépendant de la décision.

À cette étape, un examinateur indépendant déterminera si la décision d'inadmissibilité ou de retrait est justifiée à la lumière des renseignements contenus au dossier de votre enfant et si elle est conforme aux lignes directrices du PIA.

Les examinateurs indépendants sont choisis par le coordonnateur du MEI. Ce sont des psychologues et des associés en psychologie qui possèdent de vastes connaissances dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme et qui ont une expérience et une expertise dans l'analyse comportementale appliquée (ACA) et l'intervention comportementale intensive (ICI).

Les décisions rendues par les examinateurs indépendants sont finales.

La durée du processus d'examen complet (examen interne par le fournisseur du PIA et examen indépendant) ne dépassera pas 55 jours ouvrables.

Renseignements supplémentaires:

Les lignes directrices détaillées relatives au MEI sont affichées sur le site Web du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, à l'adresse suivante:

www.children.gov.on.ca

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le processus d'examen indépendant à l'adresse suivante:

www.contactniagara.org